



Paris , le jeudi 19 juin 2008

Déclaration liminaire des représentants élus du SNUI à la CAP N°5 CAP du jeudi 19 juin 2008 Titularisations des Contrôleurs Stagiaires

Monsieur le Président,

Le conflit a été particulièrement marqué à la DGFIP, où il est engagé depuis plusieurs mois sur :

- le projet de la loi sur la mobilité,
- la révision générale des politiques publiques,
- conséquences de la fusion.

Le directeur général nie la réalité et le niveau de cette mobilisation qui a été une nouvelle fois massivement suivie le mardi 10 juin.

L'intersyndicale SNUI-SUD Trésor, CGT Impôts- Trésor et UNSA Impôts- Trésor a sollicité l'ouverture immédiate de réelles négociations sur :

- l'emploi et l'avenir des missions, des structures et du réseau,
- les conditions de travail,
- les règles de gestion,
- les rémunérations.

La Direction Générale des Finances Publiques doit apporter des garanties solides aux agents face aux conséquences des réformes.

Concernant tout particulièrement cette CAP, nous tenons à dénoncer la situation déficitaire des emplois au niveau de la catégorie B qui avait conduit initialement la Direction Générale à geler des postes vacants dès le projet pour gérer la pénurie d'effectifs.

Recruter à la hauteur des importants besoins de notre Administration, vous devez massivement utiliser les possibilités offertes par le concours de contrôleur externe qui doit sortir sous une quinzaine de jours.

Ayez une politique ambitieuse au niveau du recrutement externe et de la promotion interne pour que l'ensemble des missions du service public qui incombent à la DGFIP puissent être réalisées dans des conditions de travail décentes par ses agents.

La situation intenable des effectifs sur l'ensemble du territoire renforce le mal être des agents fortement attaché à un service public de qualité et de proximité.

Le concours à affectation Ile de France, que nous avons toujours combattu, ne répond même pas à ses attentes.

Blocage sur la direction d'affectation pendant cinq ans, impossibilité de changer de directions au sein de la RIF, la liste des problématiques est encore longue, la demande du fameux groupe de travail sur le concours « RIF » est toujours resté lettre morte ; ce refus montre bien que vous refusez de reconnaître les problématiques engendrées par ce concours.

Nous rappellerons les revendications des agents de la DGI :

- 40 points d'indice pour tous,
- doublement de l'IMT, seule la moitié du chemin est faite à ce jour,
- revalorisation annuelle de l'ACF de 240 € .

De plus, pour la catégorie B nous revendiquons :

- la linéarité entre le grade de Contrôleur de 2^{ème} Classe et celui de 1^{ère} Classe
- passage de C1 en CP avec un taux de promotion fixé au minimum à 50 %.
- 1000 transformations de B en A avec un dispositif de promotions de fin de carrière

Nous actons la proposition de la mise en place d'un examen professionnel de B en A, les agents attendent sa mise en place le plus rapidement possible avec des épreuves professionnelles permettant **à tout agent de la DGFIP** quelque soit son métier de concourir **équitablement**.

Concernant les débuts de carrière, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation existante d'autant plus que la position de l'Administration concernant la notation des échelons reste incompatible avec ses propos sur la reconnaissance des agents.

Ces agents ont obtenu des bonifications, elles doivent pouvoir être utilisées lors du passage en échelon variable.

Pour obtenir réparation du préjudice, ces agents lésés attendront désormais les décisions des tribunaux administratifs.

Au-delà de ces considérations générales, nous aurons à étudier la situation de ceux qui n'ont pas atteint la note moyenne requise et qui ne pourront être titularisés.

Nous demandons que tous les agents bénéficient d'une deuxième chance. A la lumière de l'expérience, il s'avère qu'à chaque fois qu'un stagiaire se trouve dans cette situation c'est après avoir cumulé des difficultés lors de l'enseignement et des problèmes personnels.

Compte tenu de la technicité des fonctions de Contrôleur des Impôts, la formation dense qui est dispensée à l'ENI doit se dérouler dans les meilleures conditions.

Lorsque ce n'est pas le cas, c'est presque toujours parce que des problèmes de santé ou des problèmes familiaux ont interféré sur le déroulement de la formation.

Les épreuves de rattrapage sont destinés à permettre aux stagiaires en difficulté de compenser une mauvaise note.

Lorsque l'épreuve de rattrapage constitue la plus mauvaise note, elle ne permet pas aux stagiaires de se rétablir.

Il n'est pas concevable que l'organisation des jokers soit conçue comme un contrôle approfondi et non comme une chance offerte aux stagiaires.

La scolarité n'est plus conçue comme une formation de base mais comme une mise à l'épreuve pendant laquelle il ne faut pas avoir la moindre défaillance.

La Direction Générale s'était engagée à mieux cadrer l'encadrement et la formation des stagiaires handicapés , les efforts remarquables fournis par l'ENI notamment par l'investissement de Mme WELZBACHER, en terme d'accueil et d'assistance ont à nouveau permis une intégration optimale des stagiaires handicapés.

Il faut aller plus loin et revoir l'aménagement des épreuves car certains sont malgré tout, passés très près de la relégation et dans une proportion non négligeable.

Il ne suffit pas de donner plus de temps et d'adapter le stagiaire à l'épreuve mais de mettre en place une épreuve adaptée car pour l'instant l'accompagnement technique ou l'octroi horaire destinés à aider l'agent sont annihilés en grande partie par l'effort supplémentaire que constitue la densité des contrôles.

Ce n'est pas seulement lors du recrutement que l'agent est handicapé mais tout au long de la formation.

Pour eux, la logique que l'on dénonce, celle du contrôle qui devient une sélection est aggravé.

Au lieu de faciliter leur formation car c'est bien cela qui est capital pour qu'ils puissent bien assurer leur mission, on accentue les difficultés.

Le contrôle des connaissances crée un stress important et excessif pour tous les stagiaires, il est très difficile à vivre pour ceux qui ont des difficultés personnelles et devient insupportable pour les agents handicapés à qui l'on demande d'avoir le même rythme d'acquisition et de restitution des connaissances.

Nous espérons que les efforts manifestes accomplis et encore renforcés cette année seront poursuivis jusqu' à leur donner une chance égale et non pas une contrainte supplémentaire.

Quels mots résumeraient le mieux la scolarité d'un contrôleur stagiaire depuis de nombreuses années :

STRESS, PRESSION , Toujours plus de STRESS , BACHOTAGE

La « sérénité » du siècle dernier a volé en éclat, la pression sur le rang de classement qui détermine l'affectation en sortie d'école en est la principale cause.

Le concours à affectation Île-de-France en est le principal responsable puisque des stagiaires à affectation nationale qui eux aimeraient bien rester sur la région francilienne ne le pourront pas en fonction de leur classement.

Vous vous demandez sans doute pourquoi ils ne passent pas le concours à affectation Île-de-France !!! Tout simplement parce qu'il n'a que des inconvénients.

Ils ne savent pas quelle sera leur vie familiale dans 5 ou 6 ans ; de plus la région francilienne est également vaste et le blocage pendant 5 ans sur la direction de première affectation les décourage forcément à opter pour le concours à affectation Île-de-France.

Vous indiquez que cette promotion est la dernière pour une formation spécialisée « Cadastre ».

Nous dénonçons la volonté de ne plus avoir d'agents de haute technicité sur la mission fiscale foncière.

La façon dont se déroule la réforme CDI-CDIF en est le plus parfait exemple, la mission foncière sera à moment donné au vu des charges actuelles clairement abandonnée.

Sans technicien, la qualité de service rendu au public s'en trouvera fortement dégradée ; mais cela nous savons bien depuis longtemps que ce n'est plus une priorité pour nos politiques.

Nous attendons de cette CAP qu'elle redonne une chance aux quatre stagiaires aujourd'hui en difficulté, dans le prolongement d'un suivi qui semble t il à cette année porté ses fruits en amont et permis à la plupart de se rétablir.

Nous remercions l'ex bureau H1 pour la qualité des informations et leur disponibilité lors de la consultation.